



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

Convocation

Conseil municipal

Séance du Mardi 18 Juillet 2017 à 20 heures 30

Ordre du jour :

AFFAIRES GENERALES

- Rapport annuel - prix et la qualité du service public - eau potable et d'assainissement – exercice 2016 (17-052)
- Remise en état du site – dossier de demande – modification - site de stockage de déchets dangereux –SUEZ (17-053)
- Borne de charge parking Les Ferrières - véhicules électriques et hybrides – SMEG (17-054)
- Convention de délégation de compétence d'organisation - services de transports scolaires – Région Occitanie (17-055)
- Projet d'aménagement de traversée d'agglomération – rétrocession au Département – section rue de la République (17-056)

FINANCES

- Demande de subvention pour l'acquisition d'équipements légers de désherbage dans le cadre du PAPPH et de l'utilisation de zéro produits phytosanitaires – Exercice 2017 (17-057)
- Demande de subvention pour l'acquisition d'équipement lourd de désherbage dans le cadre du papph et de l'utilisation de zéro produits phytosanitaires – Exercice 2017 (17-058)
- Actualisation du tableau des effectifs – Ouvertures de postes sur différents grades (17-059)
- Demande de subvention - réserve parlementaire - achat de véhicules (17-060)

Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	17	27

QUESTION N°
17-052
OBJET
Rapport annuel
-
prix et qualité du service public
-
eau potable et assainissement
-
exercice 2016
ONT VOTE
Pour Contre Abs.
CONVOC. & AFFICHAGE
DEPOT EN PREFECTURE
Le
PIECE JOINTE
Rapports

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Juillet 2017

Le dix-huit Juillet deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (17) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Fabienne JULIAC, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER.

Sont absents (12) : Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Jean GRANIER, Jacques BONHOMME, Martine BASTIDE, Françoise DENIS.

Procurations (10) : de Aurélie MUNOZ à Jérôme PANTEL, de Christophe GIBERT à Michel BRESSOT, de Lucie ROUSSEL à Stéphanie MARMIER, d'Éric MAZELLIER à Fabien SMAGGHE, d'Isabelle GIOENI à Claudine SEGERS, de Linda LESEL à Olivier RIGAL, de Johan GALLET à Adrien HERITIER, de Jean GRANIER à Juan MARTINEZ, de Jacques BONHOMME à Alain DUCROS, de Martine BASTIDE à Georgette ROUVRAY.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance Monsieur Jérôme PANTEL

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les rapports annuels, ci-annexés, sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement, en ce qui concerne l'année 2016.

Il rappelle également au Conseil que chaque année l'agence de l'eau adresse une note sur les « redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention » qui doit être jointe à notre rapport.

Le Conseil Municipal,

- **Conformément** notamment :
 - ☞ Au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du CGCT (JO du 04.05.2007, p. 7895),
 - ☞ À l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,
- **Vu** le rapport annuel sur la fiscalité et la qualité de l'eau.

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☞ **Prends connaissance des rapports ci-annexés.**

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 18 Juillet 2017

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Votants
29	17	27

QUESTION N°

17-053

OBJET

AVIS DU MAIRE

-
REMISE EN ETAT DU SITE

-
**DOSSIER DE DEMANDE
D'EXTENSION DU SITE DE
STOCKAGE DE DECHETS
DANGEREUX**

-
SUEZ

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
27	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

Le 11 Juillet 2017

DEPOT EN PREFECTURE

Le

PIECE JOINTE

Programme

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Juillet 2017

Le dix-huit juillet deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (17) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Fabienne JULIAC, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER.

Sont absents (12) : Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Jean GRANIER, Jacques BONHOMME, Martine BASTIDE, Françoise DENIS.

Procurations (10) : de Aurélie MUNOZ à Jérôme PANTEL, de Christophe GIBERT à Michel BRESSOT, de Lucie ROUSSEL à Stéphanie MARMIER, d'Éric MAZELLIER à Fabien SMAGGHE, d'Isabelle GIOENI à Claudine SEGERS, de Linda LESEL à Olivier RIGAL, de Johan GALLET à Adrien HERITIER, de Jean GRANIER à Juan MARTINEZ, de Jacques BONHOMME à Alain DUCROS, de Martine BASTIDE à Georgette ROUVRAY.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance Monsieur Jérôme PANTEL

Monsieur le Maire explique tout d'abord au conseil municipal que la société SUEZ RR IWS Minerals porte un projet de **modification** d'exploitation de son Centre d'Eco-traitement interrégional de Pichegu, conformément au projet ci-annexé.

Il précise que ce projet nécessite l'instruction d'une **nouvelle** demande d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et que dans le cadre de cette demande la société devra joindre l'**avis du maire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.**

Il ajoute enfin que ce projet ne porte pas, au sens strict du terme, sur un site nouveau puisqu'il s'inscrit entièrement dans l'emprise des installations déjà autorisées. Le Conseil s'était d'ailleurs déjà prononcé sur la remise en état de ces installations, par délibération n° 13-105 du 23 septembre 2013.

Pendant le projet entraîne différentes modifications des installations actuelles, telles que la reprise du modelé du réaménagement final ou encore la modification de la nature des déchets dans la partie nord du site (mise en place de déchets dangereux dans un secteur actuellement réservé aux déchets non dangereux).

Dans ces conditions et avant d'émettre son avis, Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal sur ce projet de remise en état du site après arrêt définitif de l'installation tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal,

- ☞ **Vu** le code de l'environnement et notamment son article R.512-6 7° ;
- ☞ **Vu** le projet ci-annexé ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- **DONNE** un avis favorable au nouveau projet de remise en état ci-annexé.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à cette opération.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 18 Juillet 2017*

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16
☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	17	27

QUESTION N°		
17-054		
OBJET		
BORNE DE CHARGE PARKING LES FERRIERES - VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES - SMEG		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
27	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 11 Juillet 2017		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Plan		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Juillet 2017

Le dix-huit juillet deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (17) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Fabienne JULIAC, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER.

Sont absents (12) : Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Jean GRANIER, Jacques BONHOMME, Martine BASTIDE, Françoise DENIS.

Procurations (10) : de Aurélie MUNOZ à Jérôme PANTEL, de Christophe GIBERT à Michel BRESSOT, de Lucie ROUSSEL à Stéphanie MARMIER, d'Éric MAZELLIER à Fabien SMAGGHE, d'Isabelle GIOENI à Claudine SEGERS, de Linda LESEL à Olivier RIGAL, de Johan GALLET à Adrien HERITIER, de Jean GRANIER à Juan MARTINEZ, de Jacques BONHOMME à Alain DUCROS, de Martine BASTIDE à Georgette ROUVRAY.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance Monsieur Jérôme PANTEL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a déjà décidé de l'implantation d'une borne de charge de véhicules électriques et hybrides à proximité de la place Batisto Bonnet (Rue Fanfonne Guillaume).

Il présente dorénavant un nouveau projet d'implantation d'une borne de charge sur le parking des Ferrières pour permettre le développement de ce mode de déplacement plus respectueux de l'environnement.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que ce projet de déploiement de bornes est porté par le SMEG.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les travaux d'implantation d'une nouvelle borne de charge pour véhicules électriques et hybrides situés Parking Les Ferrières ;
- **APPROUVE** la convention d'occupation du domaine public établi à la faveur du SMEG avec pour contrepartie la recharge gratuite des véhicules communaux ;
- **AUTORISE** le SMEG ou son ayant droit à en assurer la gestion et la maintenance à ses frais exclusifs en qualité de propriétaire des bornes et du système d'exploitation ;
- **S'ENGAGE** à payer la part communale aux travaux d'investissement et aux frais d'exploitation suivant la délibération syndicale du 14 Septembre 2015 à un maximum de :
 - Frais d'investissement : **Montant maximum 2 500 € TTC**
 - Frais de fonctionnement : **Montant estimé 720 € TTC**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ce projet ;
- **DECIDE** d'imputer les dépenses et recettes correspondantes au budget communal.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 18 Juillet 2017
Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	17	27

QUESTION N°						
17-055						
OBJET						
<p>CONVENTION DELEGATION DE COMPETENCES</p> <p>-</p> <p>SERVICES TRANSPORTS SCOLAIRES</p> <p>-</p> <p>REGION D'OCCITANIE</p>						
ONT VOTE						
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Pour</th> <th>Contre</th> <th>Abs.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>27</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Pour	Contre	Abs.	27	0	0
Pour	Contre	Abs.				
27	0	0				
CONVOC. & AFFICHAGE						
Le 11 Juillet 2017						
DEPOT EN PREFECTURE						
Le						
PIECE JOINTE						
Projet de convention						

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Juillet 2017

Le dix-huit juillet deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (17) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Fabienne JULIAC, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER.

Sont absents (12) : Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Jean GRANIER, Jacques BONHOMME, Martine BASTIDE, Françoise DENIS.

Procurations (10) : de Aurélie MUNOZ à Jérôme PANTEL, de Christophe GIBERT à Michel BRESSOT, de Lucie ROUSSEL à Stéphanie MARMIER, d'Éric MAZELLIER à Fabien SMAGGHE, d'Isabelle GIOENI à Claudine SEGERS, de Linda LESEL à Olivier RIGAL, de Johan GALLET à Adrien HERITIER, de Jean GRANIER à Juan MARTINEZ, de Jacques BONHOMME à Alain DUCROS, de Martine BASTIDE à Georgette ROUVRAY.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance Monsieur Jérôme PANTEL

Monsieur le Maire rappelle au conseil que notre collectivité bénéficiait au travers d'un partenariat avec le Département d'une délégation de compétence en matière d'organisation de services de transport scolaire.

La Région ayant succédé aux Départements dans leurs droits et obligations à l'égard des autorités organisatrices de second rang (même si elle a fait le choix pour l'exercice 2017 d'en déléguer l'organisation aux Départements qui les mettaient en œuvre jusqu'ici), et cette délégation arrivant à échéance au terme de cette année scolaire, Monsieur le Maire propose au Conseil de conclure avec la Région la convention de partenariat ci-annexée.

Le Conseil municipal,

☞ **Vu** le projet de convention ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☑ **Décide** de valider le projet de convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport scolaire.
- ☑ **Autorise** Monsieur le Maire à le signer ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 18 Juillet 2017
Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	17	27

QUESTION N°						
17-056						
OBJET						
<p>PROJET D'AMENAGEMENT DE TRAVERSEE D'AGGLOMERATION</p> <p>-</p> <p>RETROCESSION AU DEPARTEMENT</p> <p>-</p> <p>SECTION RUE DE LA REPUBLIQUE</p>						
ONT VOTE						
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Pour</th> <th>Contre</th> <th>Abs.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>27</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Pour	Contre	Abs.	27	0	0
Pour	Contre	Abs.				
27	0	0				
CONVOC. & AFFICHAGE						
Le 11 Juillet 2017						
DEPOT EN PREFECTURE						
Le						
PIECE JOINTE						
Plan						

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juillet 2017

Le dix-huit juillet deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (17) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Fabienne JULIAC, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER.

Sont absents (12) : Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Jean GRANIER, Jacques BONHOMME, Martine BASTIDE, Françoise DENIS.

Procurations (10) : de Aurélie MUNOZ à Jérôme PANTEL, de Christophe GIBERT à Michel BRESSOT, de Lucie ROUSSEL à Stéphanie MARMIER, d'Éric MAZELLIER à Fabien SMAGGHE, d'Isabelle GIOENI à Claudine SEGERS, de Linda LESEL à Olivier RIGAL, de Johan GALLET à Adrien HERITIER, de Jean GRANIER à Juan MARTINEZ, de Jacques BONHOMME à Alain DUCROS, de Martine BASTIDE à Georgette ROUVRAY.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance Monsieur Jérôme PANTEL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement de la traversée d'agglomération et son principe de financement par le Département.

Or il explique que selon le Conseil Départemental la rue de la République aurait été déclassée de leur domaine au profit du domaine communal, ayant pour conséquence d'interrompre sur un linéaire de 120m la RD3 et donc le financement de ces travaux.

Le Département propose donc que ce tronçon soit classé dans le domaine départemental et qu'à l'issue des travaux l'entière RD3 en agglomération du PR0+0 au PR1+650 sera reversée au patrimoine de la Commune.

Le Conseil municipal,

☞ **Vu** le plan ci-annexé ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☑ **Décide** de classer le tronçon concerné dans le domaine départemental afin que l'entière RD3 soit reversée à l'issue des travaux au patrimoine de la Commune.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 18 Juillet 2017

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	17	27

QUESTION N°		
17-057		
OBJET		
<p align="center">DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENT LEGER DE DESHERBAGE DANS LE CADRE DU PAPPH ET DE L'UTILISATION DE ZERO PRODUITS PHYTOSANITAIRES</p> <p align="center">-</p> <p align="center">EXERCICE 2017</p>		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
27	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 11 Juillet 2017		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
PAPPH, détail des investissements		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Juillet 2017

Le dix-huit juillet deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (17) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Fabienne JULIAC, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER.

Sont absents (12) : Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Jean GRANIER, Jacques BONHOMME, Martine BASTIDE, Françoise DENIS.

Procurations (10) : de Aurélie MUNOZ à Jérôme PANTEL, de Christophe GIBERT à Michel BRESSOT, de Lucie ROUSSEL à Stéphanie MARMIER, d'Éric MAZELLIER à Fabien SMAGGHE, d'Isabelle GIOENI à Claudine SEGERS, de Linda LESEL à Olivier RIGAL, de Johan GALLET à Adrien HERITIER, de Jean GRANIER à Juan MARTINEZ, de Jacques BONHOMME à Alain DUCROS, de Martine BASTIDE à Georgette ROUVRAY.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance Monsieur Jérôme PANTEL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le cadre du Plan d'Amélioration des pratiques Phytosanitaires et Horticoles, un programme d'actions a été déterminé à l'aide du Syndicat Mixte des Nappes de la Vistrenque et du cabinet d'étude Envily, pour d'une part, répondre à l'obligation depuis le 1^{er} janvier 2017 de supprimer les produits phytosanitaires et d'autre part pour protéger le captage prioritaire des sources alimentant la commune en eau potable.

Afin de supprimer l'usage des intrants (Pesticides, engrais, irrigation) sur l'ensemble des espaces gérés par la commune (voirie, espaces verts, cimetière...), il convient de s'équiper en outillage de désherbage spécifique.

Dans un premier temps, il est au proposé au Conseil Municipal de délibérer sur une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau concernant l'investissement dans du matériel léger de désherbage alternatif. Ce matériel permettra une intervention immédiate sur le territoire à traiter.

Plan de Financement :

	Pourcentage aide	Montant HT
Agence de l'Eau	80 %	14 376 €
Autofinancement	20 %	3 594 €
Total	100 %	17 970 €

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré décide de :

- Solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, du Conseil Régional et du Conseil Général au titre de la lutte contre les pollutions diffuses.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 18 juillet 2017*

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juillet 2017

Le dix-huit juillet deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (17) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Fabienne JULIAC, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER.

Sont absents (12) : Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Jean GRANIER, Jacques BONHOMME, Martine BASTIDE, Françoise DENIS.

Procurations (10) : de Aurélie MUNOZ à Jérôme PANTEL, de Christophe GIBERT à Michel BRESSOT, de Lucie ROUSSEL à Stéphanie MARMIER, d'Éric MAZELLIER à Fabien SMAGGHE, d'Isabelle GIOENI à Claudine SEGERS, de Linda LESEL à Olivier RIGAL, de Johan GALLET à Adrien HERITIER, de Jean GRANIER à Juan MARTINEZ, de Jacques BONHOMME à Alain DUCROS, de Martine BASTIDE à Georgette ROUVRAY.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance Monsieur Jérôme PANTEL

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le cadre du Plan d'Amélioration des pratiques Phytosanitaires et Horticoles, un programme d'actions a été déterminé à l'aide du Syndicat Mixte des Nappes de la Vistrenque et du cabinet d'étude Envylis, pour d'une part, répondre à l'obligation depuis le 1^{er} janvier 2017 de supprimer les produits phytosanitaires et d'autre part pour protéger le captage prioritaire des sources alimentant la commune en eau potable.

Afin de supprimer l'usage des intrants (Pesticides, engrais, irrigation) sur l'ensemble des espaces gérés par la commune (voirie, espaces verts, cimetière...), il convient de s'équiper en outillage de désherbage spécifique.

Dans un premier temps, il a été proposé au Conseil Municipal de délibérer sur une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau concernant l'investissement dans du matériel léger de désherbage alternatif. Il est maintenant proposé de délibérer pour une demande de subvention concernant l'investissement dans du matériel lourd, qui permettra de dérouler le programme d'actions dans son intégralité. Ce matériel permettra de pérenniser le désherbage alternatif (zéro phyto) sur la commune de Bellegarde.

Plan de Financement :

	Pourcentage aide	Montant HT
Agence de l'Eau	80 %	53 222 €
Autofinancement	20 %	13 306 €
Total	100 %	66 528 €

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	17	27

QUESTION N°		
17- 058		
OBJET		
DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENT LOURD DE DESHERBAGE DANS LE CADRE DU PAPPH ET DE L'UTILISATION DE ZERO PRODUITS PHYTOSANITAIRES - EXERCICE 2017		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
27	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 11 Juillet 2017		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		

Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- Solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, au titre de la lutte contre les pollutions diffuses.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 18 juillet 2017*

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	17	27

QUESTION N°						
17- 059						
OBJET						
ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - OUVERTURES DE POSTES SUR DIFFERENTS GRADES						
ONT VOTE						
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Pour</th> <th>Contre</th> <th>Abs.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>27</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Pour	Contre	Abs.	27	0	0
Pour	Contre	Abs.				
27	0	0				
CONVOC. & AFFICHAGE						
Le 11 Juillet 2017						
DEPOT EN PREFECTURE						
Le						
PIECE JOINTE						
Tableau des effectifs						

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Juillet 2017

Le dix-huit juillet deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (17) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Fabienne JULIAC, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER.

Sont absents (12) : Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Jean GRANIER, Jacques BONHOMME, Martine BASTIDE, Françoise DENIS.

Procurations (10) : de Aurélie MUNOZ à Jérôme PANTEL, de Christophe GIBERT à Michel BRESSOT, de Lucie ROUSSEL à Stéphanie MARMIER, d'Éric MAZELLIER à Fabien SMAGGHE, d'Isabelle GIOENI à Claudine SEGERS, de Linda LESEL à Olivier RIGAL, de Johan GALLET à Adrien HERITIER, de Jean GRANIER à Juan MARTINEZ, de Jacques BONHOMME à Alain DUCROS, de Martine BASTIDE à Georgette ROUVRAY.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance Monsieur Jérôme PANTEL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu la nécessité d'ouvrir des postes supplémentaires, afin de procéder après avis de la CAP à d'éventuels avancements de grade pour les agents communaux,

Vu la nécessité d'ouvrir des postes supplémentaires, dans la filière médico-sociale afin de procéder à d'éventuels recrutements de personnels qualifiés,

Vu la nécessité d'ouvrir des postes supplémentaires, afin de pouvoir augmenter le nombre d'animateurs sur le service accueil de loisirs durant les petites vacances, au vu de la recrudescence de la fréquentation pour ces périodes,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la commune de BELLEGARDE à la date du 18 juillet 2017 afin d'ouvrir des postes sur différents grades.

CONSIDERANT la nécessité de renouveler les postes occasionnels d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe d'une durée maximale de douze mois à compter du 1^{er} septembre 2017 (1 à temps complet, 1 à 80% et 6 à 50%).

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

Tel que présenté ci-après en annexe, arrêté à la date du 18 juillet 2017,

Adopte l'ouverture :

- **2 postes supplémentaires, dans la filière Administrative, sur le grade adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, ce qui fait un total de deux postes sur ce grade au tableau des effectifs.**
- **Dans la filière Administrative, de 3 postes supplémentaires sur le grade adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, ce qui fait un total de 10 postes sur ce grade au tableau des effectifs.**
- **1 poste supplémentaire dans la filière Animation, sur le grade adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, ce qui fait un total d'1 poste sur ce grade au tableau des effectifs.**
- **1 poste supplémentaire dans la filière Culturelle, sur le grade adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe, ce qui fait un total de 2 postes sur ce grade au tableau des effectifs.**
- **3 postes supplémentaires dans la filière Médico-Sociale, sur le grade asem principal de 1^{ère} classe, ce qui fait un total de 3 postes sur ce grade au tableau des effectifs.**
- **1 poste supplémentaire dans la filière Médico-Sociale, sur le grade infirmier en soins généraux de classe supérieur, ce qui fait un total de 1 poste sur ce grade.**
- **3 postes supplémentaires dans la filière Médico-Sociale, sur le grade auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe, ce qui fait un total de 3 postes sur ce grade au tableau des effectifs.**
- **3 postes supplémentaires dans la filière Technique, sur le grade agent de maîtrise principal, ce qui fait un total de 8 postes sur ce grade au tableau des effectifs.**
- **5 postes supplémentaires dans le tableau des besoins saisonniers, animateurs à la journée ou demi-journée (service accueil de loisirs) « petite vacances » et « mercredis », ce qui fait un total de 15 postes.**
- **8 postes occasionnels d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe d'une durée maximale de douze mois à compter du 1^{er} septembre 2017 (1 poste à temps complet, 1 poste à 80% et 6 postes à 50%).**

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 18 juillet 2017
Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juillet 2017

Le dix-huit juillet deux mille dix-sept, le Conseil municipal de la Commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (17) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Fabienne JULIAC, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER.

Sont absents (12) : Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Jean GRANIER, Jacques BONHOMME, Martine BASTIDE, Françoise DENIS.

Procurations (10) : de Aurélie MUNOZ à Jérôme PANTEL, de Christophe GIBERT à Michel BRESSOT, de Lucie ROUSSEL à Stéphanie MARMIER, d'Éric MAZELLIER à Fabien SMAGGHE, d'Isabelle GIOENI à Claudine SEGERS, de Linda LESEL à Olivier RIGAL, de Johan GALLET à Adrien HERITIER, de Jean GRANIER à Juan MARTINEZ, de Jacques BONHOMME à Alain DUCROS, de Martine BASTIDE à Georgette ROUVRAY.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance Monsieur Jérôme PANTEL

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le cadre de sa réserve parlementaire, Monsieur Simon SUTOUR, Sénateur du Gard, est disposé à accorder une subvention de 5.000 € à la commune de BELLEGARDE.

Afin de remplacer un certain nombre de véhicules techniques en bout de vie, la commune lance une consultation à hauteur de 85 000 €.

Plan de Financement :

	Pourcentage aide	Montant HT
Réserve parlementaire	5.88 %	5 000 €
Autofinancement	94.12 %	80 000 €
Total	100 %	85 000 €

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- Solliciter Monsieur le Sénateur du Gard pour l'octroi d'un concours financier au titre de la réserve parlementaire.
- D'accorder tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'instruction de ce dossier.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 18 juillet 2017
Le Maire,
Juan MARTINEZ

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	17	27

QUESTION N°		
17-060		
OBJET		
DEMANDE DE SUBVENTION		
-		
RESERVE PARLEMENTAIRE		
-		
ACHAT DE VEHICULES NEUFS		
-		
EXERCICE 2017		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
27	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 11 Juillet 2017		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	17	27

QUESTION N°		
17-061		
OBJET		
MAISONS EN PARTAGE		
-		
L'AMISTANÇO		
-		
REPRESENTANT DE LA COMMUNE		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
27	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
LE 18 JUILLET 2017		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juillet 2017

Le dix-huit Juillet deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (17) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Fabienne JULIAC, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER.

Sont absents (12) : Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Jean GRANIER, Jacques BONHOMME, Martine BASTIDE, Françoise DENIS.

Procurations (10) : de Aurélie MUNOZ à Jérôme PANTEL, de Christophe GIBERT à Michel BRESSOT, de Lucie ROUSSEL à Stéphanie MARMIER, d'Éric MAZELLIER à Fabien SMAGGHE, d'Isabelle GIOENI à Claudine SEGERS, de Linda LESEL à Olivier RIGAL, de Johan GALLET à Adrien HERITIER, de Jean GRANIER à Juan MARTINEZ, de Jacques BONHOMME à Alain DUCROS, de Martine BASTIDE à Georgette ROUVRAY.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance Monsieur Jérôme PANTEL

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord au Conseil municipal le projet des maisons en partage qui ouvriront en septembre.

Il explique ensuite avoir été saisi par le bailleur de ces maisons, la société SEMIGA, qui nous a vendu la salle commune qui servira pour les animations, afin que l'on nomme le représentant de la commune qui assistera aux assemblées générales dans le cadre de la copropriété de la résidence L'Amistanço.

Monsieur le Maire propose que Madame Claudine SEGERS représente la Commune, et que Madame Marinette CANET soit nommée représentante suppléante.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☞ **NOMME :** Madame Claudine SEGERS Titulaire et Madame Marinette CANET suppléante.
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en son absence Madame Claudine SEGERS, à signer tout document relatif cette affaire et notamment à la gestion de la copropriété (adhésion au syndicat, signature du contrat de syndic, etc.).

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 18 Juillet 2017

Le Maire,
Juan MARTINEZ

